

Pétitions

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'INCENDIE SURVENU DANS L'ÉDIFICE DU SUD—LA SÉCURITÉ DES EMPLOYÉS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Sauf erreur, à la suite d'un incendie qui s'est produit ce matin dans l'édifice du sud, les employés et les députés ont vidé les lieux en grande partie à cause des résidus d'amiante en suspension dans l'air.

Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de demander aux personnes compétentes s'il est vrai que les gardiens de sécurité sont obligés de rester dans cet édifice sans masque de protection? Si c'est le cas, pourriez-vous veiller à ce qu'on leur remette immédiatement un masque de protection ou à ce qu'on les fasse sortir de l'édifice?

M. le Président: Je signale au député que la version des faits que j'ai est différente de la sienne. Je lui assure que l'on ne ferait rien qui risque de compromettre la santé de nos employés. Sauf erreur, il s'agit de fumée et pas d'amiante, mais je vérifierai.

Puisque le problème a été soulevé, je signale à tous les députés que l'on a fait le nécessaire pour que tous les comités puissent siéger cet après-midi, même si l'on ne peut pas occuper cet édifice.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. le Président: Je tiens à rappeler encore une fois à la Chambre que tous les députés qui prennent la parole pour présenter des pétitions doivent pouvoir m'assurer qu'elles ont été certifiées. Lorsque j'ai signalé la chose hier, le député qui a pris immédiatement la parole a présenté une pétition qui n'était pas dûment certifiée. Le député de Peterborough (M. Domm).

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Bill Domm (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de la part des Ouvriers unis de l'électricité, de la radio et de la machinerie d'Amérique. Les 675 signataires de la circonscription fédérale de Peterborough exhortent le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que le prix de l'essence au Canada baisse conformément à la baisse des cours du pétrole brut sur les marchés mondiaux.

M. le Président: Pétition certifiée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Peut-être pourriez-vous me conseiller sur la façon de procéder. De nombreux députés du parti libéral sont venus me voir avec des pétitions que les gens ont signées avant l'entrée en vigueur

du nouveau Règlement. Ils m'ont demandé comment procéder avec ces pétitions qui ne sont pas conformes aux exigences du nouveau Règlement. Peut-être pourriez-vous m'aider à régler ce problème, car j'ai plusieurs dizaines de ces pétitions.

M. le Président: Je dirai simplement que certains députés m'ont déjà saisi de ce problème. La présidence est quelque peu embarrassée, car elle doit appliquer le Règlement qui est en vigueur. Peut-être le député devrait-il signaler la chose au leader parlementaire de son propre parti et, par son entremise, aux autres leaders à la Chambre.

Si le député désire procéder en sollicitant le consentement unanime de la Chambre, il est parfaitement libre de le faire, mais il demande en l'occurrence de quelle latitude la présidence jouit à cet égard. Pour autant que je sache après avoir examiné le Règlement, la présidence n'a aucune latitude à cet égard.

M. Prud'homme: Monsieur le Président...

M. le Président: A l'ordre. A l'ordre, je vous prie. Comme je l'ai dit il y a une minute, la meilleure façon de procéder serait d'en référer aux leaders des partis à la Chambre.

M. Prud'homme: Pas nécessairement, monsieur le Président.

M. le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: D'habitude, monsieur le Président, je m'en remets à vous de la conduite à tenir. Les députés arrivent parfois à régler les problèmes avant même que les leaders des partis ne se rencontrent. Si la Chambre y consentait à l'unanimité dès maintenant, nous pourrions régler le problème en présentant une fois pour toutes ces vieilles pétitions, quitte dorénavant à appliquer le nouveau Règlement.

M. le Président: A quelle fin le député demande-t-il le consentement unanime de la Chambre? Voilà mon dilemme. Je pense que les députés le savent. A mon avis, c'est aux leaders des partis à la Chambre qu'il appartient de trancher la question. Pour s'orienter, la présidence a besoin d'un ordre de la Chambre.

LA CLINIQUE MORGENTALER—LES EMPÊCHEMENTS QU'ON OPPOSERAIT AU SERVICE POLICIER

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions signées de résidents de ma circonscription. Ces deux pétitions ont été certifiées en règle. Le passage clé, c'est que les pétitionnaires demandent au Parlement d'obliger le gouvernement de l'Ontario à lever tous les empêchements qui ont pu être opposés au service policier du grand Toronto pour ce qui est de porter des accusations au titre de l'article 251 du Code criminel contre les exploitants de l'établissement connu sous le nom de Clinique Morgentaler.